



LIVRE DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES

NASCAR VINTAGE

VERSION RÉVISÉE

En date du : 20 novembre 2023.

André Poulin, Directeur Général Autodrome Chaudière 418-209-3707

Si vous avez des questions techniques :

Jean-Michel Bérubé : 418-209-7476

ou

Jérôme Therrien : 418-387-0513

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. LETTRAGE, NUMÉROS DES VOITURES ET NUMÉROS IDENTIQUES	4
3. MODÈLES DE VOITURE	5
4. SÉCURITÉ	6
5. CHÂSSIS ET CARROSSERIE	6
6. SUSPENSION	6
7. FREINS	6
8. RADIATEUR	7
9. ROUE ET PNEUS	7
10. TRANSMISSION, DIFFÉRENTIEL ET HOUSING	7
11. MIROIR	7
12. RÉSERVOIR ESSENCE	7
13. POIDS, HAUTEUR ET POURCENTAGE À GAUCHE	7
14. SILENCIEUX	8
15. MOTEURS	8
16. MESURE POUR ÉQUILIBRER LA DIVISION VINTAGE	9
17. DYNAMOMÈTRE	9
18. EMBLACEMENT DU TRANSPONDEUR	10
19. SYSTÈME DE RADIO	10

INTRODUCTION

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants devra être vérifié avec l'inspecteur technique et sa décision sera finale. Si l'inspecteur juge qu'une voiture est construite de façon trop professionnelle, il peut refuser celle-ci.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'Autodrome Chaudière donnera priorité au son livre.

Les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements et, en participant à ces événements, tous les participants reconnaissent avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à les respecter.

Toute mesure de sécurité inscrite dans les règlements a pour but de vous offrir la meilleure protection possible pour votre sécurité, mais vous êtes conscients que vous êtes dans un sport motorisé à risque et que des blessures pourraient arriver, et ce, même si l'équipement demandé dans le livre des règlements est respecté.

Nous vous conseillons de communiquer avec nous si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre voiture ou avant d'y effectuer toutes modifications non traitées dans la réglementation.

Tous les règlements peuvent être sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

Chaque pilote doit obligatoirement confirmer sa présence avant 17h00 le lundi précédent un événement sur le groupe privé de sa classe pour garder son privilège de sa position de départ en qualification. Un pilote non confirmé partira en arrière de sa qualification.

Moteur illégal, transmission ou ordinateur jugé illégal sera saisi et détruit. Le pilote ayant été pris sur le fait sera suspendu pour deux courses. Si la décision est dans les 3 derniers programmes du championnat, le pilote fautif perdra tous ses points de la saison et sera suspendu pour les 2 programmes suivant en plus de la classe.

Il est obligatoire de passer votre voiture à l'inspection de base avant le début des qualifications. Un pilote qui ne se soumettra pas à cette règle se verra imposé un drapeau noir et partira dernier en finale.

Chaque équipe aura droit de venir à l'inspection avant course accompagné d'un équipier seulement dans le garage. Aucun équipier n'a le droit de toucher à la boîte de contrôle des balances pendant l'inspection d'avant course qui est gérée par les inspecteurs techniques.

Chaque pilote devra signer la feuille d'acceptation des règlements procédures de course et technique avant de pouvoir participer à un ou des événements à l'Autodrome Chaudière.

1. LETTRAGE, NUMÉROS DES VOITURES ET NUMÉROS IDENTIQUES

1.1. Le Directeur de courses peut demander à une équipe de changer ou de modifier le numéro de sa voiture de course en tout temps.

Le numéro officiel devra être apposé sur les deux côtés à une hauteur de 18 pouces et, sur le toit de la voiture, à une hauteur de 18 pouces minimum, lisible du côté droit. Afin de faciliter le travail du photographe et des répartiteurs de positions dans les puits, nous exigeons que votre numéro soit sur le côté droit du pare-brise (VITRE AVANT), juste au-dessous de la bande du commanditaire, d'une dimension de 6 pouces. Les numéros et le lettrage de la voiture ne doivent pas être réfléchissants (Police pack, brillants...)

Aucune écriture obscène, grossière ou jugée inutile ne peut apparaître sur la voiture. Dans le cas contraire, le pilote devra effacer lesdites écritures s'il désire courir.

Le haut du pare-brise doit être gardé disponible EN TOUT TEMPS pour le commanditaire de la classe. Les 2 ailes avant doivent rester libres pour le commanditaire de la piste

Le poids réglementaire selon le cylindrée du moteur doit être inscrit lisiblement sur le capot, côté chauffeur. C'est obligatoire.

Chaque compétiteur doit prendre connaissance du contenu du livre de règlements concernant les procédures de course en plus de se familiariser avec les règlements généraux.

S'il y a changement de pilote autre que celui enregistré, un officiel devra en être informé, sinon, pas de points, pas de bourses pour l'épreuve concernée. Les points vont seulement au coureur.

Le Directeur de courses peut exiger un montant maximum de 50 \$ par année par équipe pour procéder à des examens ou à une inspection par un technicien spécialisé (transmission, dynamomètre, ordinateur...). Ce montant est retenu sur la bourse de la date où a lieu l'inspection en question.

Toute disqualification lors de l'inspection technique à la suite d'une épreuve reléguera le pilote à la dernière position de celle-ci. Le fautif devra accepter le départ de la course suivante en dernière position. Si l'anomalie détectée n'est pas corrigée avant le début de la course suivante, le pilote fautif ne pourra pas prendre le départ de celle-ci. Le pilote fautif perdra les points et la bourse de cette épreuve.

Toutes pièces jugées illégales, non conformes à la réglementation, seront saisies pour une vérification faite par un expert.

Sans avertissement, un technicien en mécanique se présentera avec l'outillage nécessaire pour vérifier la puissance que le moteur développe aux roues. L'ordinateur de bord, de même que la transmission seront vérifiés. Ces inspections surprises s'appliquent aux classes locales.

2. APPARENCE

- 2.1. Voiture avec tuyau d'échappement avec sortie sous ou dans les portes.
- 2.2. Voiture munit de slick 10 pouces.
- 2.3. Pneus qui dépassent de la carrosserie.
- 2.4. Ailes coupées pour le dégagement des pneus.
- 2.5. Une certaine recherche est demandée pour faire des peintures comme autrefois.
- 2.6. Les répliques sont appréciées.
- 2.7. Pas une voiture à 8 ou 10 po, mais plutôt à 4 ou 6 po. du sol
- 2.8. **Vintage Coupé modifié accepté (voir règlement : 5.4 pour open wheel)**

3. MODÈLES DE VOITURE

- 3.1. Carrosseries 1980 et moins acceptées.

Pare-chocs original en métal obligatoire, aucun pare-chocs (cover bumper racing de type Fivestar ou AR Bodies) n'est accepté (exemple : Trans am 1980 accepté avec un devant 1972 et extension des quaters panels dans la vitre arrière).

Exemples :

- Chevrolet : 55, 56, 57, Chevelle 64 à 72.
- Camaro 67 à 69.
- Ford : Falcon, Fairlane, Mustang, Cougar, Torino des années 60.
- Chevy II, Acadian, Beaumont.
- Nova 68 à 72.
- Chrysler: Coronet, Road Runner, Satellite 68, 69, Belvedere 68.
- AMC: Rambler, Matador, Javelin.
- Pontiac : Le Mans, Tempest, GTO, Buick Skylark 66 à 70.
- Oldsmobile : Cutlass, Monte-Carlo 70.

4. SÉCURITÉ

- 4.1. Ceinture de sécurité à 5 points de 3 po de large avec date (Valide 5 ans).
- 4.2. Habit de course.
- 4.3. Casque de certification Snell SA/2015 et plus.
- 4.4. Gants et souliers de courses obligatoire.
- 4.5. Siège de courses attaché au châssis. Siège d'aluminium fortement recommandé.
Si le siège est en fibre de verre, il doit être renforci d'un frame d'acier.
- 4.6. Extincteur fonctionnel de 2 lb ½ minimums fixés avec attache en acier et jauge à l'intérieur de l'habitacle.
- 4.7. Filet protecteur côté conducteur obligatoire.
- 4.8. Cage protectrice avec minimum 4 tuyaux du côté conducteur. Rembourrage sur les tuyaux de cages entourant le conducteur recommandé. Tuyau 1 pouce ½ de diamètre et 0.95 millièrre d'épaisseur.
- 4.9. 2 ressorts de rappel par carburateur.
- 4.10. Interrupteur on/off obligatoire. (cut-off switch).
- 4.11. Plomb peint en blanc et identifié au numéro de la voiture.
- 4.12. Fixation de batterie avec boîtier fermé si dans l'habitacle.
- 4.13. Deux collets de serrages aux extrémités pour les durites de radiateur (hose).
- 4.14. Toutes les voitures doivent démarrer avec un démarreur (starter).

5. CHÂSSIS ET CARROSSERIE

- 5.1. Châssis à 4 po de terre partout à l'exception de l'échappement seulement
- 5.2. Carrosserie authentique en métal.
- 5.3. Pare-chocs d'origine ou en métal avec tôle pour fermer les côtés. Pour éviter que le pare-chocs soit accrochant. Pas de carrosserie maison.
- 5.4. Barres de côté égales avec l'extérieur des pneus pour les voitures vintages coupées obligatoire et approuvées par le directeur technique.

6. SUSPENSION

- 6.1. Aucun bump stop ou coil bind ou restriction su la suspension.**
- 6.2. Amortisseur prix d'achat de 350\$ maximum CANADIEN.
- 6.3. Aucun amortisseur en aluminium.**
- 6.4. Les numéros doivent être visibles et ne doivent pas être peinturés.
- 6.5. Un tour de boudin est permis par coil spring avec un coil rubber.**

7. FREINS

- 7.1. Freins aux 4 roues et avec valve d'ajustement recommandé dans la voiture.
- 7.2. Pas d'anti-patinage.

8. RADIATEUR

- 8.1. Aucun radiateur pressurisé à plus de 35 PSI.
- 8.2. Réservoir d'expansion obligatoire.
- 8.3. Le renvoi devra sortir à l'extérieur côté droit, sous la vitre.

9. ROUE ET PNEUS

- 9.1. Stud de roues $\frac{5}{8}$ recommandées.
- 9.2. Roues de course en acier seulement. Pas de mag de rue en aluminium.
- 9.3. Pas de bleeder. Pas de traitement de pneu.
- 9.4. Pneus slick de 10 pouces vendus par l'Autodrome Chaudière obligatoire.

10. TRANSMISSION, DIFFÉRENTIEL ET HOUSING

- 10.1. Transmission manuelle de compagnie seulement ex : Saginaw, Muncie, Borg-Wagner. (Aucune Bert ou autres transmission racing de compétition)
- 10.2. Aucune transmission automatique.
- 10.3. Quick change permis.
- 10.4. Limite de ratio final 6.10
- 10.5. Arbre de commande (driving shaft) peint en blanc.
- 10.6. Courroies ou anneaux sous l'arbre de commande.
- 10.7. Pour différentiel 7 $\frac{1}{2}$ GM, l'essieu renforcé est obligatoire.

11. MIROIR

- 11.1. Miroir à l'intérieur obligatoire et côté gauche accepté.

12. RÉSERVOIR ESSENCE

- 12.1. Réservoir de course sécuritaire (fuel cell).
- 12.2. Les conduits d'essence en acier seulement.
- 12.3. Filtre à essence en métal seulement, aucun filtre à essence en vitre ou plastique.
- 12.4. Veine de tank à gaz avec valve anti-retour à l'arrière en haut, côté gauche.
(Pas sur la valise)

13. POIDS, HAUTEUR ET POURCENTAGE À GAUCHE

- 13.1. **La mesure de hauteur du 4 pouces sera prise pour chaque voiture entre les deux roues, côté droit ou côté gauche avec les boulons et les écrous inclus.**

- 13.2. Voiture Frame de rue : Poids total 3100 lbs avec le chauffeur, tolérance de 1% après la course avec unit et queue de frame complète jusqu'au housing. Pourcentage à gauche de 56 % maximum. Aucune tolérance.
- 13.3. Voiture avec frame tubulaire : Poids total 3200 lbs. Tolérance de 1% du poids du véhicule après la course. Pourcentage à gauche de 55.5% maximum. Aucune tolérance.

14. SILENCIEUX

- 14.1. À compter de 2024, le silencieux sera obligatoire pour toutes les classes de l'Autodrome Chaudière.
- 14.2. Pour la ligne d'échappement 4 pouces : le silencieux #SCH124040 avec une sortie 4 pouces dans la porte sans aucun réduit permis sur la longueur complète d'échappement.
- 14.3. Pour la ligne d'échappement 3 pouces 1/2 : Le silencieux #SCHY3035 avec une sortie 3 pouces 1/2 dans la porte sans aucun réduit permis sur la longueur complète d'échappement.
- 14.4. Pour la ligne d'échappement 3 pouces, le silencieux Schoenfeld #83030 pour chaque pipe (2 tuyaux = 2 muffler) avec une sortie double 3 pouces dans la porte sans aucun réduit permis sur la longueur complète d'échappement.

15. MOTEURS

- 15.1. Maximum RPM 6100. Limiteur de révolution (mécanique seulement) obligatoire. Installé à la droite de l'habitacle de façon à ce que le pilote n'ait pas accès (côté passager obligatoire).
- 15.2. Moteur à carburateur 2 barils ou 4 barils, pas d'injection.
- 15.3. Pas de moteur à l'alcool ou au méthanol. Pas de système Nitro.
- 15.4. Moteur à aspiration naturel, pas de blower turbo.
- 15.5. Bloc moteur en fonte seulement.
- 15.6. Aucun moteur de type LS.
- 15.7. Small block Chevrolet 262 p.c. à 350 p.c. ou autres compagnies avec small block équivalent.
- 15.8. Moteur strocké, 383 p.c. accepté.
- 15.9. Tête d'aluminium permise.
- 15.10. Pas de dry sump.
- 15.11. Pan de course permise.
- 15.12. Fly wheel ou ring gear de compagnie ou de dimension égale (permise) 153 ou 168 dents pour GM, pas de low clearance à 105 dents.
- 15.13. Aucun ram coupler.
- 15.14. Headers ou manifold permis.

- 15.15. Chaque voiture doit avoir sur les headers un plug pour installer un oxygène sensor.
- 15.16. Cross over permis.
- 15.17. Pas de pompe à essence électrique.
- 15.18. Moteur de 445 HP maximum sur dynamomètre fixe**
- 15.19. Moteur de 460 FTP livres de torque maximum sur dynamomètre fixe**
- 15.20. Moteur centré au châssis avec un maximum d'un pouce de tolérance gauche/droite**
- 15.21. Pour le frame tubulaire, le moteur doit être centré avec un maximum d'un pouce de tolérance gauche/droite**
- 15.22. Position du moteur : Bougie #1, permise à 2 pouces derrière le balljoint.**

16. MESURE POUR ÉQUILIBRER LA DIVISION VINTAGE

16.1 Un pilote qui remportera 2 victoires dans la division Vintage se verra imposer une pénalité de 0.5% sur son pourcentage à gauche après sa 2^e et sa 3^e victoire dans la même saison. (Exemple : de base 55.5% moins pénalité, donc après la 2^e victoire le pourcentage à gauche sera de 55.0% avant le 3^e programme).

16.2 À compter de sa 4^e victoires ou plus, un poids de 50 livres sera ajouté sur la voiture pour chaque victoire supplémentaire soit la 4^e ou la 5^e ou la 6^e ou la 7^e ou la 8^e victoires en respectant le pourcentage à gauche imposé après la 3^e victoire.

17.DYNAMOMÈTRE

17.1. L'équipe technique peut exiger un passage sur le dynamomètre fixe de Mac Rod shop, au frais du pilote, s'il le juge nécessaire ou si un doute persiste qu'un moteur pourrait dépasser les normes permises dans le livre des règlements.

Norme maximum du moteur acceptée :

Moteur de 445 HP maximum sur dynamomètre fixe

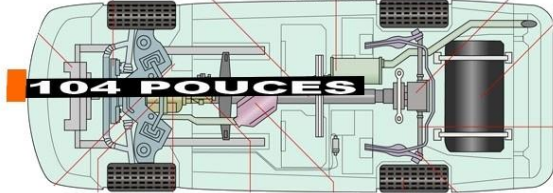
Moteur de 460 FTP livres de torque maximum sur dynamomètre fixe

Le moteur sera ajusté à la norme en cas de besoin avec plaque Allstar #26180 pour mettre le moteur au niveau du règlement.

18. EMBLACEMENT DU TRANSPONDEUR

FACON DE MESURER:

**DU DÉBUT DU BUMPER EXTÉRIEUR
AVANT À 104 POUCES POUR TOUTES
LES VOITURES NASCAR VINTAGE**



19. SYSTÈME DE RADIO

- 19.1. Le système de radio avec éclairer (spotter) est optionnel. Si une équipe décide d'utiliser cette option, l'éclairer doit se retrouver dans l'endroit prévu à cet effet.
- 19.2. Le Directeur de courses se donne le droit de refuser l'utilisation des radios à une équipe s'il juge que l'utilisation est inopportune.
- 19.3. **Un cours de spotteur sera donné en mars 2024. Chaque pilote devra désigner qui sera son spotteur et le cours pourra être obligatoire pour les moins expérimenté.**